

# Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES)



La SEES soutient dans un parcours scolaire des enfants et jeunes adolescents en situation de handicap ou fragilisés (déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique, troubles psychiques, polyhandicap).

La SEES a pour fonction de donner aux enfants et jeunes adolescents les moyens de poursuivre une scolarisation adaptée à leur handicap au sein des écoles de l'Avranchin.

## Public accompagné

---

Enfants présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde et/ou des troubles du spectre autistique et/ou des troubles psychiques, ou polyhandicap. Ces enfants sont orientés sur notification de la maison départementale de l'autonomie (MDA) et admis à la demande de leurs parents. Il s'agit de garçons et filles, âgés de 3 à 15 ans.

## Mission

---

La SEES soutient et forme les enfants en s'appuyant sur des apprentissages concrets, les inscrivant dans une démarche d'autonomisation, de socialisation et de scolarisation.

Le soutien de la SEES contribue, par l'acquisition de savoirs-être et de savoirs faire à favoriser :

- L'épanouissement de la personne
- L'optimisation des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles
- L'autonomie et l'insertion dans la vie quotidienne et sociale.

Pour cela ils bénéficient d'un accompagnement global éducatif, pédagogique et thérapeutique.

## Actions proposées

---

L'établissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de projets personnalisés d'accompagnements, contractualisés avec chaque bénéficiaire et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants :

- Dispenser une action éducative et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial (écoles, centre de loisirs et culturels, etc.) ;
- Assurer les soins nécessaires pour accéder aux apprentissages ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du (de la) jeune en lien étroit avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des enfants en milieu ordinaire dans le respect de sa situation de handicap et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours éducatif et scolaire individuel adapté.

## Moyens

---

Le dispositif est composé de plusieurs unités spécifiques :

- ✓ Classes externalisées et unités éducatives en Maternelle, Primaire et Collège dans 4 Etablissements Scolaires d'Avranches :
  - à l'école maternelle Sainte Marie pour les élèves âgés de 5 à 7 ans.
  - à l'école primaire A.Parisy pour les élèves âgés de 8 à 10 ans.
  - à l'école primaire Pierre Mendès France pour les élèves âgés de 10 à 12 ans.
  - au collège de la Chaussonnière avec une classe pour les élèves âgés de 12 à 14 ans, et une autre pour les élèves âgés de 14 à 16 ans.

Les objectifs de ces classes reprennent les missions développées ci-dessus, et permettent aux enfants de :

- profiter d'un environnement porteur pour les apprentissages scolaires (simulation, ambiance),
  - être en mesure d'adopter un positionnement d'élève,
  - s'identifier à des pairs qui n'ont pas de troubles particuliers,
  - développer de nouvelles capacités d'adaptation,
  - développer les capacités de communication et de socialisation.
- ✓ Une classe en intra pour les jeunes âgés de 7 à 15 ans dont les conditions d'accueil dans les écoles ne sont pas réunies pour assurer une scolarisation adaptée.

- ✓ Un groupe éducatif dédié à l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap.
- ✓ Un dispositif d'éducation structurée.

Le projet est mis en œuvre, sous l'égide du chef de service, par le biais de l'équipe pluridisciplinaire :

- dans le domaine éducatif par : Coordinateurs de projets personnalisés d'accompagnement, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologique, éducateur de jeunes enfants, accompagnants éducatif et social, éducatrice sportive
- dans le domaine pédagogique par : des enseignants spécialisés dans le cadre des unités d'enseignement,
- dans le domaine thérapeutique par : psychiatre, médecin, psychologue, orthophonistes, psychomotricienne, coordinateur soins, ergothérapeute.

### Territoire d'intervention

---

L'Avranchin, voire les régions Normandie et Bretagne.

### Contact

---

SEES du Pôle enfance de l'APAEIA  
25 rue de Dunkerque, BP 135  
50 301 Avranches Cedex.  
Tél : 02 33 79 03 50  
Fax : 02 33 79 03 69